



- Comment augmenter le capital d'une SARL ?

Fiche pratique publié le 21/10/2015, vu 871 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'augmentation du capital d'une SARL nécessite de respecter une procédure particulière.

1. Qui a compétence pour décider d'augmenter le capital ?

Étant donné qu'elle implique une [modification](#) des statuts de la SARL, la décision d'[augmenter](#) le capital social relève de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

2. De quelle façon ?

Une augmentation de capital peut être réalisée de diverses manières :

- par [apports en numéraire](#),
- par [apports en nature](#),
- par [incorporation de bénéfice ou de réserves](#),
- par [compensation](#).

Chacune d'elles est soumise à une procédure et à des règles précises.